
Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques pour la République islamique de Mauritanie

Cote du document: EB 2026/OR/5/Add.1

Date: 24 août 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques pour la République islamique de Mauritanie.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Genny Bonomi

Responsable principale de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: g.bonomi@ifad.org

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques pour la République islamique de Mauritanie

I. Observations d'ordre général

1. En 2023 et 2024, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a réalisé sa deuxième évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République islamique de Mauritanie. Cette évaluation portait sur la période 2007-2023 et couvrait le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) de 2007, la note de stratégie de pays de 2016 et le COSOP de 2018. Huit opérations financées par des prêts ainsi qu'une sélection de dons au titre du guichet national et d'activités hors prêts ont été évaluées.
2. Dans un contexte national marqué par la stabilité politique et une conjoncture économique relativement favorable, le programme de pays du FIDA a apporté un appui considérable à la mise en œuvre des politiques agricoles nationales. Il a renforcé les structures et les organisations communautaires, en les encourageant à participer activement au développement de leurs territoires. Il a également contribué à l'extension des superficies cultivées. Toutefois, le déséquilibre entre les efforts consacrés à l'aménagement des terres et l'appui à la production agricole a amoindri l'impact des interventions. Parmi les points à améliorer dans le prochain programme, l'évaluation a notamment relevé des approches peu efficaces en matière de développement des chaînes de valeur, l'absence de stratégies propres à inclure les jeunes et d'autres groupes vulnérables, ainsi qu'une collaboration insuffisante avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement. En outre, la gestion durable des ressources naturelles n'a pas été correctement prise en compte dans les interventions.
3. L'ESPP a formulé les cinq recommandations ci-après, auxquelles le FIDA et le Gouvernement mauritanien ont pleinement souscrit: i) maintenir le soutien au développement des systèmes de production agricole et pastorale, en déployant progressivement une approche par filière et en intégrant et soutenant de façon systématique la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques; ii) maintenir et renforcer dans le programme de pays l'approche de développement communautaire comme base du développement local, réintégrer la finance rurale et soutenir le renforcement institutionnel dans le secteur agricole, y compris à l'intention de structures non étatiques; iii) veiller à ce que le ciblage reste guidé par les taux de pauvreté, réintègre les zones oasiennes et soit orienté en fonction d'approches spécifiques centrées sur l'emploi des jeunes; iv) maintenir les appuis en faveur des femmes en mettant en place des stratégies adéquates en matière de genre et en mobilisant l'expertise nécessaire; v) renforcer le suivi par le FIDA des opérations et la participation du Fonds à la capitalisation des leçons et à la concertation sur les politiques publiques.
4. Le nouveau COSOP pour la Mauritanie (2026-2033) a comme objectif de développement de contribuer à une croissance économique rurale inclusive, créatrice d'emplois décents et propice au bien-être social. À cette fin, il s'articule autour des deux objectifs stratégiques (OS) suivants: OS 1 – promouvoir des chaînes de valeur innovantes, résilientes, inclusives et adaptées aux marchés et aux besoins des populations rurales pauvres; OS 2 – contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel au service de la transformation et de la résilience des systèmes alimentaires. Le COSOP couvre les thématiques transversales suivantes: questions de genre, jeunes, nutrition, environnement et gestion des ressources naturelles.

5. Le nouveau COSOP pour la Mauritanie renvoie clairement aux recommandations de l'ESPP, lesquelles sont intégrées à ses objectifs stratégiques. En effet, l'OS 1 prévoit un appui aux systèmes de production durables et au développement des chaînes de valeur (recommandation 1) et mentionne explicitement la mise au point d'instruments financiers (recommandation 2). L'OS 2 met quant à lui l'accent sur le renforcement des institutions et des acteurs non étatiques au service du développement rural (recommandation 2). En revanche, l'approche de développement piloté par les communautés (recommandation 2), pourtant très présente dans les projets antérieurs et jugée efficace pour orienter les investissements, ressort moins nettement dans le nouveau COSOP. Celui-ci réintègre les zones oasiennes (recommandation 3) et indique que les femmes et les jeunes seront prioritaires (recommandations 3 et 4), sans toutefois donner beaucoup de précisions sur la manière dont ils seront ciblés. L'accent mis dans l'OS 2 sur l'instauration d'un environnement plus favorable témoigne également d'une attention accrue portée à la concertation sur les politiques publiques (recommandation 5). Enfin, le COSOP propose un système intégré et perfectionné de suivi-évaluation applicable à l'ensemble du programme (recommandation 5).

II. Observations particulières

6. Les observations particulières ci-après ont été formulées à l'issue de l'examen du COSOP.
7. **Priorités stratégiques.** Il est judicieux d'avoir réuni dans un même objectif stratégique l'appui à la production et le développement des chaînes de valeur, puisque cela devrait favoriser la mise en œuvre d'un programme intégré et remédier ainsi à l'un des principaux points faibles relevés par l'ESPP. L'inclusion de la finance rurale dans l'OS 1 va également dans le sens de la recommandation de l'ESPP. Le fait que l'un des deux objectifs stratégiques soit axé sur l'appui institutionnel témoigne par ailleurs de l'importance que la stratégie de pays accorde à l'instauration d'un environnement plus propice au développement rural. L'ESPP avait souligné la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des organisations paysannes et interprofessionnelles, afin qu'ils soient mieux à même de fournir des services à leurs membres. Néanmoins, du fait de l'absence de bureau de pays et de l'effectif limité de l'équipe de pays, il pourrait être difficile d'assurer l'appui institutionnel et de contribuer à la concertation sur les politiques, au risque de compromettre l'obtention de l'effet direct recherché. Compte tenu de ces contraintes, le COSOP gagnerait à préciser comment cet appui sera apporté.
8. **Théorie du changement et logique d'intervention.** Le schéma de la théorie du changement pourrait être simplifié et mieux articulé avec le texte explicatif. Il ne comporte aucun élément relatif au genre et ne rend que partiellement compte de la gestion des ressources naturelles, notamment de l'eau, et de l'adaptation aux changements climatiques, alors que ces questions sont décrites comme des enjeux majeurs pour le pays. Le texte reste lui aussi assez succinct sur ces aspects. La notion de « fragilité » y est introduite sans être explicitée. Les hypothèses de la théorie du changement portent avant tout sur les effets attendus, sans spécifier les liens avec les risques recensés. La théorie du changement est censée exposer la logique d'intervention du programme; or, la section III B présente ensuite un modèle d'intervention structuré en quatre niveaux (intrants, produits, effets directs et impact), qui s'apparente à une seconde théorie du changement fondée sur des effets directs et un impact attendu différents. La coexistence de deux logiques d'intervention dans un même document pouvant prêter à confusion, il est recommandé de les regrouper afin d'assurer la cohérence. Enfin, les objectifs stratégiques du COSOP sont énoncés dans un tableau, sans être ensuite décrits dans le corps du texte. Une description claire de chacun d'eux contribuerait à faire plus nettement ressortir ce que le programme de pays entend accomplir.

9. **Ciblage.** Le COSOP indique qu'il ciblera les régions de l'Adrar et du Tagant, conformément à la recommandation de l'ESPP concernant la poursuite des activités dans les zones oasiennes. Plutôt que de renvoyer uniquement à cette recommandation, il conviendrait d'expliquer les motifs d'un tel ciblage à la lumière du contexte national. L'élargissement de la zone d'intervention à ces deux régions est pertinent, pourvu que les taux de pauvreté demeurent le principal critère de ciblage. Si l'ESPP avait expressément souligné la nécessité d'agir en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'utilisation durable des ressources naturelles, dont l'eau, dans les zones oasiennes, ces aspects ne sont pas clairement mentionnés dans le COSOP.
10. **Questions de genre et jeunes.** Les questions de genre et les jeunes figurent parmi les domaines transversaux du COSOP, sans être suffisamment approfondis. Les difficultés rencontrées par les femmes et les jeunes sont analysées dans les appendices, mais elles sont peu reprises dans le document principal, qui ne présente que brièvement les interventions prévues en faveur de ces groupes. Le COSOP indique que l'insertion économique des jeunes sera favorisée par la formation professionnelle, le développement d'activités entrepreneuriales et l'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur, tandis que l'égalité femmes-hommes sera assurée par des mesures spécifiques visant à faciliter l'accès aux ressources, aux services et aux dispositifs de gouvernance. En revanche, les changements propres à transformer la dynamique femmes-hommes ne sont pas abordés, et les mesures destinées à renforcer la capacité des femmes à faire entendre leur voix et à peser sur les décisions ne sont pas assez détaillées. L'ESPP avait relevé qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel les résultats obtenus étaient restés limités, d'où l'importance de continuer à y investir dans le contexte mauritanien.
11. **Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques.** La Mauritanie étant fortement touchée par les changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles revêt une importance particulière. L'ESPP avait souligné que le programme de pays devait favoriser une meilleure intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion durable des ressources naturelles, notamment des pâturages et des ressources en eau, tout en promouvant l'agroforesterie, l'agroécologie et les pratiques agricoles rationnelles. Le COSOP gagnerait en pertinence s'il indiquait plus précisément la manière dont il entend s'attaquer à ces enjeux. De telles précisions pourraient en outre faciliter la mobilisation, dans les années à venir, de cofinancements supplémentaires au titre de l'action climatique.
12. **Instrument et financement.** Le COSOP prévoit d'étendre le Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) dans le cadre d'une deuxième phase. Il serait utile de préciser en quoi cette nouvelle phase se distinguera de la précédente et comment elle intégrera les recommandations de l'ESPP relatives à l'appui à la production et au développement des chaînes de valeur, notamment en ce qui concerne les services de vulgarisation, l'accès aux intrants, les activités de transformation, la finance rurale et la commercialisation – autant de dimensions insuffisamment prises en compte jusque-là.
13. **Activités hors prêts.** Le COSOP décrit la manière dont il entend contribuer à la concertation sur les politiques, au renforcement des institutions rurales, à la gestion des connaissances et aux partenariats. L'attention explicitement accordée à ces éléments est bienvenue, tout comme la décision de faire appel à un ou une spécialiste responsable de la gestion des connaissances. Si le COSOP indique que l'unité de gestion du programme (UGP) prendra également en charge les activités hors prêts, il conviendrait de préciser comment l'équipe de pays appuiera ces activités et quel rôle elle sera appelée à jouer.

14. **Système de suivi.** La mise en place d'un système intégré de suivi-évaluation, dirigé par l'UGP et adossé à une plateforme numérique intégrée, marque une avancée. Le COSOP précise que ce dispositif permettra de centraliser les données depuis le niveau local jusqu'au niveau national et comprendra des indicateurs, des flux de données et des contrôles qualité spécifiques. Le système établi fournira à l'UGP des informations actualisées indispensables au pilotage des interventions.

III. Observations finales

15. Le nouveau COSOP pour la Mauritanie reprend dans une large mesure les cinq recommandations de l'ESPP. Il articule l'appui à la production avec le développement des chaînes de valeur et accorde une place importante à l'appui institutionnel et à la concertation sur les politiques. Si la prise en compte des principales recommandations de l'ESPP est à saluer, certains aspects mériteraient toutefois d'être examinés plus avant. Il conviendrait notamment de: i) définir une stratégie plus explicite pour cibler les femmes et les jeunes, fondée sur les difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés; ii) faire plus clairement référence à une approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes, conformément au Plan d'action du FIDA pour l'égalité des genres 2026-2031; iii) clarifier la logique d'intervention et donner des indications plus concrètes sur la manière dont seront abordées l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment de l'eau. Le COSOP accorde également une place importante aux activités hors prêts, notamment à l'appui institutionnel, à l'influence sur les politiques et aux partenariats. Toutefois, en l'absence d'un bureau de pays en Mauritanie, il gagnerait à préciser les rôles respectifs de l'UGP et de l'équipe de pays afin de favoriser la réalisation de l'OS 2. Une telle clarification renforcerait la pertinence et l'efficacité d'ensemble du COSOP et en ferait un outil plus utile pour développer de futurs partenariats et renforcer la collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le secteur rural en Mauritanie.